DRAGÉES de GÉLIS et CONTÉ

Approuvées par l'Académie royale de Médecine de Paris.

[illegible] FOUQUIER, PREMIER MÉDECIN DU ROI DES FRANÇAIS, BOUILLAUD [illegible] sur les autres ferrugineux, et leur efficacité constante pour la guérison des PALES [illegible] et de la plupart des MALADIES DES FEMMES. Elles sont prescrites avec le même succès [illegible] par des excès ou de longues maladies, aux enfans pâles et décolorés, aux scrofuleux, etc. [illegible] boîtes carrées portant la signature ci-contre et les cachets GÉLIS et CONTÉ [illegible] Dépositaire général, PLACE DU CAIRE, 19. — Dépôt: à la NOUVELLE-ORLÉANS, chez MM. DUFILHO, [illegible] rue Royale, et DELOCHE; — à NEW-YORK, chez M. JOHN MILHAU; — à LA HAVANE, chez M. LERI-[illegible], et dans les principales pharmacies de chaque ville.

ANNONCES PARISIENNES.

PATE DE REGNAULD AINÉ

[illegible] de cette Pâte, et sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes et irritations de poitrine, sont attestés [illegible] à l'Académie de M. PARISET, médecin des hôpitaux, [illegible] de l'Académie royale de Médecine.

RAPPORT OFFICIEL, en date du 31 janvier 1844, constate qu'elle ne [illegible]

[illegible] boîte en papier vert [illegible] Regnauld [illegible] inventeur.

Pour les demandes en gros, s'adresser à Paris, rue Jacob, 19.

[illegible] à Montréal, chez le docteur PICAULT [illegible] Rio Janeiro, pour la vente en gros, chez MM. LAS-[illegible]

PILULES DE VALLET

Approuvées par l'Académie royale de Médecine.

[illegible] l'ACADÉMIE aux Pilules ferrugineuses de VALLET, et [illegible] dix années par les principaux médecins de [illegible] pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches et pour fortifier les tempéraments faibles, [illegible] comparer qu'à celle dont jouit le sulfate de quinine pour la [illegible]

[illegible] portant sur l'étiquette Vallet

Pour les demandes en gros, s'adresser à Paris, rue Jacob, 19.

[illegible] chez MM. Las-[illegible]

[illegible] l'opinion favorable émise sur ces dentifrices [illegible] justifiant la préférence marquée que [illegible]

[illegible] la manière de se servir

[illegible] en gros, s'adresser à Paris, rue Jacob, 19.

[illegible] à Montréal [illegible] New-York, chez [illegible] MM. Lassalle-Bayet C°.

Bijouterie de Sainteté.

[illegible]

Pastilles de Poitrine. [illegible]

Manufacture de Cristaux.

[illegible] Seymour & Cie [illegible] rue du faubourg St-Denis

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL,

[illegible] NAFÉ D'ARABIE.

[illegible]

RACAHOUT DES ARABES.

[illegible] Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. DUFILHO.

[illegible]

BREVET D'INVENTION.

[illegible] de Chevaux blessés.

[illegible]

Maladies de la Peau.

[illegible]

DÉPOT

A la Nouvelle-Orléans, chez F. DUCONGÉ. Rue de Chartres.

PAR BREVET D'INVENTION.

Nouveaux Billards Meubles POUR APPARTEMENTS.

GRANDE FABRIQUE DE BILLARDS EN TOUS GENRES ET A PRIX FIXE.

De M. Guy Lelouvet Jr.,

Rue Notre-Dame de Lorette, 32.

[illegible]

[illegible] A BRIQUES.

[illegible]

MODES PARISIENNES,

[illegible] par le bon compagnie de Paris, le [illegible] Journal

LES MODES PARISIENNES,

[illegible]

L'ENCYCLOPÉDIE DES DAMES.

[illegible] de tapisserie, &c.

PRIX POUR UN AN.

[illegible] chez LELIÈVRE, libraire, rue Royale.

Se bien défier des Contrefaçons.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE,

Rue Dauphine, 38, à Paris.

(Hospices du 15 avril 1847.)

[illegible] on doit être convaincu que la [illegible] de la transpiration insensible, est [illegible] goutte. Mais, diront les goutteux, votre [illegible] pratique vient-elle confirmer votre [illegible] remède qui doit calmer la douleur et [illegible] supprimer? — La découverte est faite, [illegible] Boubée. Nous qui avons tant de [illegible] pouvons affirmer qu'aucun n'a rem-[illegible] continue l'opinion sur la goutte, [illegible] Cette préparation, administrée au [illegible] enraye la marche avec une rapidité [illegible] est de calmer instantanément la dou-[illegible] il s'établit aussitôt une douce [illegible] Ce que cette prépara-[illegible] est de ne fatiguer jamais le malade: aussi [illegible] à tout autre moyen jusqu'ici connu. Pour [illegible] de ce médicament, nous pouvons affir-[illegible] de spécifique contre la goutte. — Déjà plu-[illegible] recommandables, tels que MM. Andral, [illegible] l'a prescrit avec succès et lui donnent [illegible] préparations. — Les goutteux, selon [illegible] et de bon sens: aussi l'innocence du [illegible] à en faire l'essai et le succès à [illegible]

EAU DE BOTOT [illegible]

DRAGÉES [illegible] D'ENGHIEN.

[illegible] saveur désagréable, ren-[illegible] naturelle d'Enghien, et [illegible] Il convient surtout aux personnes [illegible] à celles qui, soumises à son régime, sont [illegible] cutanées anciennes et nouvelles, les [illegible] maladies secrètes, les maladies de la voix, des [illegible] employées avec le plus grand succès, en France, [illegible]

[illegible] 8 bouteilles d'eau naturelle. Ne se trouvent, à Paris, [illegible] 3, rue Poissonnière, ou l'on fait des envois à l'étranger.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Deloche, pharmacien, rue Bourbon, encoignure Du Maine. 13janv—1pscm—1an

---

AVIS est par le présent donné que Joseph B. Cucullu, ex-shérif de la paroisse St-Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants, savoir:

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de mille piastres souscrit par lui le 15 juin 1846, comme shérif de la paroisse St-Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1847, comme collecteur des taxes de l'année 1846, pour la dite paroisse St-Bernard, avant les personnes suivantes comme sécurités: Philip Villere pour cinq mille piastres, Martial St-Germain pour mille cinq cents piastres, B. Fleytas pour huit cent cinquante piastres et J. M. Cucullu pour huit cent cinquante piastres.

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres souscrit par lui le 4 janvier 1845 comme collecteur des taxes de l'État de la paroisse St-Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 22 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St-Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'État à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre-vingt dix jours suivant la dernière publication, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné à la Nouvelle-Orléans sous ma signature et le sceau de l'État, aujourd'hui 11 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des États-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'État.
20 déc—90j

HORTICULTURE FRANÇAISE.

M. LANTILLON a l'honneur de prévenir MM. les amateurs d'horticulture et le public, qu'il arrive de France par le navire Narraganset, avec une belle collection de plantes de fleurs très variées; tant de serre que de pleine terre, composée de Camelias, Pawlonia, Imperiales, Daphne, Azolea, Rhododendrum, Peonia, Arborea et un grand assortiment de rosiers greffés, remontant et autres. Il a aussi un beau choix d'arbres fruitiers de toute espèce, ainsi que des oignons, bulbes et graines potagères. Le tout est fraîchement conservé.

S'adresser, au No. 21, rue St Pierre, en face la place d'armes. 5 fev—14f

CHLOROFORME.

LES nombreux succès obtenus par le Chloroforme, préparé par le soussigné, lui permettent d'en garantir les effets pour détruire complètement la sensibilité. Les personnes qui voudraient l'employer en trouveront à sa Pharmacie. L. FINAC, 10 fev encoignure Orléans et Dauphine

CHLOROFORME.

LES soussignés font tous les jours usage de cette préparation précieuse pour éviter la souffrance dans les opérations douloureuses.

B. F. SMITH & BROCKLEBANK, Chirurgiens Dentistes.
Encoignure nord de la Place Lafayette et rue 9 fev St-Charles.

GLACE DE FRESH POND.

PROVENANT des chargements des navires Louisa, Kate Hoy, James Perkins, Camera, Monsoon, barques Tulio, Azof, Stanton, Eudora, Flora, et brick Alvarado, à être emmagasinée et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières se [illegible] rue du Commerce, No. 9, rue de Chartres, No 74, encoignure Poydras et St Charles, [illegible] et au de [illegible] et Pontchartrain.

Les ordres de la campagne seront reçus [illegible] avec soin et les crédits seront ouverts [illegible]

A. W. BOSWORTH, agent.
24 nov—6em. No. 9, rue Commerce.

A. C. GOUGH, No 4, rue de Chartres, à 2 portes de la rue du Canal, appelle l'attention du public, sur le stock de marchandises [illegible] au dessous des prix réguliers de la place. A. C. Gough appelle particulièrement l'attention des acheteurs sur les articles suivants:

[illegible]

EAU DE VIE ESPAGNOLE—10 barils eau de vie espagnole 3/6, à bord et à vendre au draw back, par P. CUSACHS, eng. Conde et St Philippe.

HUILE D'AMANDE DOUCE—9 caisses de 12 bidons chaque huile d'amandes douce, à vendre en draw back, par P. CUSACHS, eng. Conde et St Philippe.

[illegible] Conde et St Philippe.

VIN d'Oporto—23 demi-pipes vin d'Oporto, [illegible] à vendre en draw back par P. CUSACHS, Encog Conde et St Philippe.

VIN de Catalogne—70 [illegible] vin de Catalogne, [illegible] à vendre en draw back par P. CUSACHS, Encog Conde et St Philippe.

CHEMISES HICKORY—5 caisses, à vendre par FROST & Co, 10 janv 10, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Lion, capitaine Renaud, venant de Bordeaux,
40 barils vin Haut Sauterne,
12 barriques vin bon ordinaire,
A vendre par D. LANATA,
27 jan 9, rue Jefferson.

EN débarquement de la barque Rhode, capitaine Burlington, de Marseille:
10 barriques Bedford, première qualité,
127 caisses d'arcanson à la douane,
2 [illegible] de dattes Muscades,
A vendre par D. LANATA,
27 jan 9, rue Jefferson.

LAMPES solaires, Candélabres, Porte-bougies, &c.—Les soussignés [illegible] [illegible] du Nord, et qu'ils offrent à vendre [illegible]
S. MASTERFALL & Co,
21 sept 22, rue Conde.

DRAPS—3 caisses DRAPS ANGLAIS supérieurs, à vendre à bas prix pour clore une consignation.
DUNCAN KENNEDY,
5 janv 52, rue Toulouse.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment toujours en main, à vendre par J. M. CABALLERO,
20 jan 32, Vieille Levée.

Bottes, Souliers et Brodequins

515 caisses en déchargement des navires Zone Washington 2 [illegible] et la barque Vice Tarton, à vendre par R. G. HOBBS,
29 janv 12, rue de la Douane.

REÇU par les navires Antwerp et Pie IX, du Havre:
6 caisses chapeaux de paille, formes nouvelles, pour dames, fillettes et enfants.
20 caisses chapeaux marins, couleur paille et gris pour homme et garçon.
3 caisses guingams à carreaux.
1 do dentelles noires.
1 do ombrelles marquises.
1 do gants filet noirs et blancs.
4 do organdis, grande nouveauté, Dolifus Mieg & Co., à vendre par FRED. BONIS,
16 fev 58, Conti, en face la Banque de la Lne.

MOUCHOIRS DE COTON—
5 caisses mouchoirs rouge de Turquie;
5 do do Amaranthe;
5 do do Oil Boll;
5 do do Taylor;
15 do do 5/6 Pavillon;
5 do do Turquie, pour enfants, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co
29 jan 20, rue de la Douane.

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.

ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et à des prix modérés; il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes très frais, n'en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées.

A. A. PEYCHAUD,
21 jan—1an 121, rue Royale.

A. SOUBIE, rue de Chartres No. 160

A REÇU et offre à vendre un grand assortiment de FUSILS de chasse de manufacture anglaise.

Ces armes, expressément commandées pour cet établissement, sortent des ateliers de "J. R. COOPER," fabricant déjà fort avantageusement connu dans la Louisiane.

Pistolets à six coups et accessoires de chasse.
25 sept—6m

CONDUITS à la geôle de police de la municipalité No 3, les esclaves suivants: ALFRED E. CONSBY, mulâtre, se disant libre; il est âgé d'environ 28 à 29 ans, taille de 5 pieds 9 1/2 pouces, cheveux frisés noirs, front large découvert, marqué de la petite vérole, parlant anglais, espagnol et très peu français, sachant lire et écrire.

MOSES, nègre, se disant appartenir à M. Burnett, de Lafayette, il est âgé d'environ 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 10 1/4 pouces, parlant français et anglais.

Les propriétaires sont requis de les réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ JR.,
21 fev—3fois 1m 1er lieut. de la garde.

10 de Récompense.

PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 25 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 6 pouces, parlant français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la Nlle-Orléans.
21déc

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'État le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 28 août dernier. Marque particulière: — un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.

Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti,
26 sep— O. ST. AMAND.

FARINE—200 barils farine, Washington St Louis
300 do do McFaroy do;
200 do do Joreland do;
200 do do Marine do;
A vendre par JOHN O. WOODRUFF & CO,
10 janv 93, rue des Magasins.

Draps de Lit de Coton.

100 balles 4/4 Chicopee D draps de lit écrus.
30 do do cabot A do do
25 caisses do Dwight A do blanc.
10 do 9/8 supérieur do do
A vendre par McDOWELL & PECK,
14 jan 96, Gravier.

DANSE ET VALSE.

M. ST-MAUR STUART, de New-York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en tous genres. Il enseigne les pas les plus en vogue à Paris, avec les modifications nécessaires pour le salon et la petite soirée. Les jeunes élèves, après un cours élémentaire de douze leçons de danse, de valse à deux temps, pourront apprendre la Cachucha, Cracovienne, Zapateado, Domino Noir, Varsovienne, Mazurka, Pas Styrien, Ecossaise, Polka Bohémienne, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.

Salle de Terpsichore Lafayette, Rue Rousseau, entre les rues Philippe et Soraparu.

Afin d'arranger les familles qui habitent Lafayette, M. Stuart a ouvert une classe dans sa salle neuve et magnifique, ou il donnera des leçons de danse et de valse, &c. &c. Les leçons auront lieu les mardis et jeudis de 3 à 6 heures P. M. pour dames et enfants.

Les leçons pour les Messieurs auront lieu le même soir, de 7 à 10 heures, la première leçon aura lieu jeudi 20 courant. Pour conditions et plus amples informations, s'adresser à l'Académie, 95, rue St-Charles, à la Nouvelle-Orléans, ou à la Salle de Terpsichore, les jours de leçons.

On enseigne la valse en quelques leçons.
12 jan—6m.

DANSE ET ETIQUETTE.

Mr. CLISSEY, de retour en ville, annonce aux chefs de famille qu'il commencera ses leçons le 1er novembre prochain, dans sa salle rue Carondelet, No 8, entre les rues Canal et de la Commune. Il y enseignera les danses les plus fashionables, la contredanse, la valse, la polka, la valse redowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il se flatte que les Élèves qu'il pourra obtenir trouveront que ses leçons auront développé chez eux la grâce et l'élégance du maintien.

Dans le désir d'être agréable aux dames dont les familles résident dans le voisinage de Lafayette et à leur requête, M. Clissey a ouvert une Académie de danse, à l'encoignure des rues Melpomène et Prytanée, où il donnera des leçons les mardis et samedis, de 4 heures du soir jusqu'à la brune.

M. CLISSEY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs de cette ville qu'il ouvrira pour eux un cours de danse, de 7 heures du soir jusqu'à 10 heures, destiné surtout à ceux qui désirent apprendre en peu de temps. La valse et la contredanse y seront enseignées dans l'espace d'un mois et ses élèves auront acquis le grand art de se présenter avec grâce et aisance dans un salon. M. Clissey peut invoquer, à l'appui de ce qu'il avance, le témoignage d'une foule de jeunes gens qui l'ont honoré de leur patronage l'hiver dernier.

M. CLISSEY prévient et guérit les étourdissements pendant la valse. 27oct—6m

Garthwaite, Payan & Co,

10, rue du Canal, entre Chartres et V.-Levée,

ONT reçu par les navires suivants, Southern, Manchester et Richard Cobden, qu'ils offrent à des prix excessivement bas pour du comptant ou l'équivalent les marchandises suivantes, par eux manufacturées:

Habits et redingotes en drap français, anglais, allemand et américain, de couleur noire et bleue, paletots, paletots sacs; habits vestes nouveau genre à la Cerro Gordo et à la d'Issy, de casimir anglais et américain; tweeds unis, à carreaux, couleur fantaisie et noirs.

Pantalons casimir, satin laine et drap noir français, casimir noir à côte et à maille, casimirs fantaisie de toutes couleurs, à carreaux, à raies et gris de fer, satinet ou casimir américain, moitié laine et coton, noir, vert, bleu uni, gris de fer, à carreaux, à raies et noir uni casimir côtelé, de Kentucky, cotonnade française et américaine et légation pour le gros, tartans noirs, français, allemand et anglais.

Gilets de dessous, cachemire fantaisie, velours soie noire, satin noir et de couleur, alepine noire, bazin blanc et de toutes sortes de couleurs, poil de chèvre unis et de couleur, soie croisée française, de Barrata, noire, à raies, à fleurs et à carreaux, toile de Paris à dessins, à fleurs d'argent et à fil d'or pour soirées et bals, toile blanc, bleu clair et paille, articles tout nouveau.

Chemises toile d'Irlande, coton devant toile fine à raies et à dessins, indienne, coton à raies, [illegible] Hickory, tricots blanc écru et couleur de laine, tricots laine, mérinos, d'hiver et d'été.

Articles assortis: Bretelles gomme élastique des manufactures françaises et américaines, [illegible] anglais et allemands, coton écru à prix de $1 à $3 la douzaine, cravates soie noire, cols satin noir et fantaisie, [illegible] poil de chèvre, noir et gros blem d'alepine noire, faux cols de toile, caleçons de toile d'Irlande, coton croisé et uni, blanc et écru, idem blanc et écru; coton uni, flanelle blanche, idem de molleton blanc et écru, gants de peau noire et blanche, de la célèbre marque Chanson & Cie, cotons blanc de fil et soie de toute couleur en assortiment de cravates d'été, de mouchoirs de poche batiste blanc et de couleur; 200 sets de malles de 4 chaque et de 3 chaque, couvertes en peaux et en toile cirée, parapluies en soie de Lyon et en coton, de 24 à 34 pouces.

Les habitants, marchands, perruquiers et [illegible] bic, sont respectueusement invités à [illegible] les marchandises ci-dessus, avant de se procurer achats ailleurs. Le peu d'habillements à livrer qui nous restent sont à vendre à bas prix. [illegible]

675 CHARRUES.

Les soussignés viennent de recevoir de Hall et de Belden, de Mass., [illegible] grand assortiment de ces célèbres charrues, en fonte et [illegible] qu'ils offrent aux prix des manufacturiers savoir:

[illegible]

AUSSI: Un grand assortiment de charrues [illegible]

HOGAN, GUEBARD & CONAND.
26 nov—6m 22 Vieille Levée.

Nègres! Nègres!

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son ancien établissement, rue Moreau, No 24, 3e Municipalité, le plus grand et le plus beau choix nègres qui ait été importé jusqu'à ce jour. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter son établissement.

Pendant la saison, de nouvelles [illegible] régulièrement de la Virginie.
[illegible] WM F. TALBOT

COUVERTES bleues et vertes, reçu par le navire Victoria de Bordeaux.
20 balles couvertes [illegible]
10 do do vertes [illegible]
Avec une addition de couvertes [illegible] à 3 points. D. DE GOER & RICHARD
21, rue des Magasins.
Agent pour Z. GRANIER [illegible]

Charbon! Charbon!

KENNEDY & TAYLOR, No. 130, rue Magasine, [illegible]

LES soussignés ont à vendre [illegible] [illegible] au magasin de cigares de E. & P. PARRA
22nov—6m Eng. St Louis et Chartres [illegible]

VERRERIE pour Droguistes et Pharmaciens. Un grand assortiment [illegible] à vendre par H. BONNABEL, Droguiste,
16fev Rue T[illegible]

ORSEILLE sèche et en pâte, bois de teinture, sumac, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste, Rue Tchoupitoulas.
16fev

BAUMES de copahu, absynthe, Tabac, [illegible], charpie patentée, Gomme ammoniac, racine de ratanhia, Ammoniaque concentrée, poix de Bourgogne, Fleurs de soufre, extrait d'aconit, [illegible] jusquiame, de belladone, etc. etc.
En débarquement et à vendre en gros par H. BONNABEL,
16 fev 75 rue Tchoupitoulas.

Aux Distillateurs et Fabricants de Liqueurs.

ABSYNTHE DE SUISSE—Hysope et Mélisse. Aussi un assortiment d'étiquettes de toute beauté. H. BONNABEL,
12 fev enc. Natchez et Tchapitoulas.

RÉCEMMENT REÇU—10 barils miel blanc de la Havane.
6 boucauts graines de lin propre.
10 barils alcool neutre fort.
30 grosses bouteilles noires façon Malte re,
7 do do blanches Bordelaises,
10 do do do à huile palmachristi.
A vendre par P. CUSACHS,
12 fev enc. Condé et St Philippe.

EN magasin et à vendre par le soussigné: Pâtes truffées en boîtes et demi-boîtes, liqueurs surfines, fruits au jus et à l'eau de vie, vermicelli d'Italie et macaroni, huile d'olive, café de Java et de Rio, sardines, vinaigre, olives, sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, ainsi qu'un grand assortiment de groceries. J. FISSE,
24 dec Encoig St-Pierre et Royale.

EN déchargement du navire Lorena de Bordeaux
5 1/2 pipes Champagne, cognac Olivier.
7 1/4 do do do do
6 1/2 do 4e preuve, cognac J. J. Dupuy.
10 1/4 do do do do
40 barriques vin rouge Médoc, Ch. Bernon 1844.
60 do do Montferrand.
24 caisses vin blanc Sauterne.
28 barils Sauterne do 30 do Barsac.
60 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
5 janv 11 & 15, St Louis

EN débarquement du navire Suwarow, de Bordeaux:
2,500 demi boîtes sardines à l'huile; 100 do do champignons à l'huile; 100 quarts do do; 100 demi do cèpes do; 50 do do truffes; 25 1/4 do do; 30 do do pâtés perdreaux truffés; 25 do do galantine do; 50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
27janv—1m 99, Douane.

SARDINES à l'huile—6000 boîtes, 8000 demi et 1000 quarts-boîtes en magasin, 20 caisses contenant des boîtes, deux tiers et demi-boîtes, ayant droit au drawback, à vendre par
17 fev S. D. GRATIAA, 35, rue Natchez.

200 caisses vin rouge ayant droit au drawback, 1500 caisses vin rouge ordinaire, fin et extra fin, à vendre par S. D. GRATIAA,
18 fev 35, rue Natchez.

TRUFFES—300 boîtes et 500 demi-boîtes, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA,
18 fev 35, rue Natchez.

FRUITS au jus—75 caisses fruits assortis au jus et 50 caisses fraises au jus, à vendre par
18 fev S. D. GRATIAA, 35 Natchez.

DIVERS—400 boîtes et 800 demi-boîtes cèpes à l'huile et champignons, 400 boîtes et 600 demi-boîtes petits pois, à vendre par
18 fev S. D. GRATIAA, 35 rue Natchez.

VINS en barriques — 100 barriques différentes qualités, à vendre par
18 fev S. D. GRATIAA, 35 rue Natchez.

VINS en barriques—140 barriques vin rouge St-Emilion Nos. 1, 2, 3 et 4; 30 do do do Montferrand; 32 do do do St-Estèphe Médoc; 20 do do do Pauillac Médoc; 38 do do do St-Julien Médoc; 60 do do do Chateau Margaux; 40 do do do Gruau Larose; 55 do do do Chateau Lafitte; 60 do do do Chateau Léoville; 20 do do do blanc, Haut Sauterne et Haut Barsac, à vendre par
21 fev NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

VINS en demi barriques—320 demi barriques St-Emilion, Nos. 1, 2, 3 et 4, St-Estèphe Médoc, St-Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne, à vendre par
21 fev NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

VINAIGRE—40 barils de la marque Menier frères, à vendre par
21 fev NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

COGNAC—60 demi et quarts de pipes des marques A. Souffrou, E Lompuy, Menier frères et Castillon, à vendre par
21 fev NUMA LACOSTE, 147 rue Royale

CHAPEAUX DE PAILLE—En débarquement du navire Antwerp, du Havre, à vendre par le soussigné,
20 caisses chapeaux de paille pour dames, fillettes, hommes et enfants. O. TALAMON,
16fev 44, Chartres.

MARCHANDISES nouvelles en gros — Reçues par les derniers arrivages du Havre, et à vendre par les soussignés:

Jaconas imprimés nouveautés, mousselines do marquises, guinghams, écossais, barèges imprimés pour robes, barèges verts et noirs, ombrelles genres assortis, cotons chamois rayés satinés, mérinos noirs et draps d'été, chaussettes coton écru assorties, do de fil mêlés et blanches, mouchoirs batiste brodés et à rivière, do de unis et à ourlets, do do grands pour hommes, gants et mitaines fil et égyptien noir, do do filet unis noirs et blancs, mousselines suisses blanches assorties, organdis et tarlatanes do, jupons sans coutures et autres, jupons crinoline, cols brodés et pèlerines, chemises blanches pour hommes, mouchoirs Madras 36 pouces.
LORNE & FROIS,
18 janv 21, rue de Chartres.

VANILLE—en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO

VINAIGRE de vin blanc—[illegible] barils vinaigre, en débarquement du navire Rina, venant de Bordeaux, ayant droit au drawback, à vendre par
28 fev— AUG. MOLIÈRE, 90, St-Louis

PORC—300 barils prime mess porc de H. Aines et Co, en déchargement et à vendre par
J. O. WOODRUFF & Co,
25 fev 93, Magasins.

EN déchargement du brick T. Street, de la Havane:
40 milliers cigares Shakespeare, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO.
25 fev 11 et 15, St-Louis.

400 DAMEJEANNES en débarquement du navire Rubicon, du Havre, à vendre par
23 fev B TALAMON, 182 rue Royale

EAU DE VIE en débarquement—9 quarts pipes eau de vie J J Dupuy, quatrième preuve, 5 quarts do marque Castillon 1825, première preuve, à vendre par B TALAMON,
23 fev 82 rue Royale

CAFÉ—100 sacs vieux gouvernement café Java, en déchargement du navire Palestine, de New-York, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
23 fev 96 Vieille Levée.

TABAC de la Havane—41 balles en débarquement du brick T. Street, à vendre par
24 fev B. VALLS, 37 Commune

CIGARES—12,000 marque Corall,
13,000 do Palma,
32,500 do Vengadora,
57,500 en débarquement du brick T. Street et à vendre par B. VALLS,
24 fev 37 Commune.

RIZ—50 boucauts qualité supérieure, en débarquement de la barque Walter de Charleston, et à vendre par B. VALLS,
24 fev 37, Commune.

A VENDRE en débarquement des navires John Baring et Etna, venant de Bordeaux—20 barriques vin St Julien et St Estèphe, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, par H DUDOUYT,
21 fev 13 Toulouse

CIGARES de la Havane—435 milliers de toute espèce;
Sucre de la Havane—26 caisses sucre blanc;
Café do —75 sacs prime vert.
Indigo de Guatemala—6 surons;
Picadura—40 barils. En débarquement du brick T. Street, de la Havane et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
24 fev 31, rue Commune.

CHANGE sur New-York à vue, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
24 fev 31, rue Commune.

A VENDRE—En débarquement du navire Etna de Bordeaux
55 barils vin blanc Haut Sauterne, par
POUGET FILS,
21 fev rue Conti, entre Chartres et Levée.

CHAMPAGNE — de la marque du Marquis de Massine et de Loisson, reçu dernièrement, à vendre par F. JORDY,
22 fev—10 No 10, rue Conti.

EAU DE VIE—des marques de "J. J. Dupuy," "C. Dance, Dossat jeune, &c., reçue dernièrement et à vendre par F. JORDY,
22 fev—10 No 10, rue Conti.

EAU-DE VIE—de la marque de "Pinet Castillon & Co.," ayant droit au drawback, en demi quarts et huitièmes de pipes, à vendre par F. JORDY,
22 fev—10 No 10, rue Conti.

ABSYNTHE SUISSE—365 caisses absynthe, de la marque Suchard, Bruneton & Co., à vendre au drawback, par J. F. BERCIER & Co,
22 fev 54 Vieille Levée

VIN SEC—40 [illegible] de vin Malaga, à vendre à l'entrepôt de la douane, par J. F. BERCIER & Co,
22 fev 54, Vieille Levée

VINS EN CAISSES—400 caisses vins St Julien et St Estèphe, au drawback, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
22 fev 54 Vieille Levée

CHANDELLES de L. LECLERE et ADAMANTINE—130 caisses, des Nos 4, 5 et 6, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
22 fev 54, Vieille Levée

A VENDRE, en débarquement du navire John Baring de Bordeaux
11 barriques vin rouge St Estèphe.
43 caisses de 12 bouteilles do St Julien.
VICTOR MAGNAN,
22 fev 87 rue St Louis.

150 barils vin Malaga sec
50 do do doux, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16 fev 66, rue St Charles

EN débarquement du navire La [illegible] de Bordeaux, à vendre:
14 demi pipes eau de vie de Cognac.
15 [illegible] Champagne.
20 [illegible] absinthe.
LAPEYRE, HARISPE & Co,
16 fev 66, rue St Charles

FUSILS—6 caisses fusils, modèle anglais, reçues en consignation par le navire Emeraude d'Anvers, et à vendre par DUFOUR, DURAND & Co,
13 fev 25 rue de Chartres

JACONATS imprimés—20 caisses en débarquement du navire Fairfield, de New York, ayant droit au débenture, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co,
19 fev 25 rue de Chartres

REÇU par le navire Vicksburg de New York, et à vendre à bas prix par les soussignés
20 caisses indiennes nouveaux dessins,
20 balles coton écru 4/4
10 caisses [illegible] en couleur.
1 caisse Nankin bleu.
DUFOUR, DURAND & Co,
25 rue de Chartres

A vendre en débarquement du navire John Baring de Bordeaux
30 barils vin rouge,
10 demi pipes eau de vie, 4me preuve, J. J. Dupuy, ayant droit au draw back
[illegible] eau de vie, 4me preuve, [illegible] eau, avant droit au draw back
20 [illegible] pipes eau de vie, 4me preuve [illegible] J. Boreau, avant droit au draw back.
[illegible] caisses fruits à l'eau de vie.
100 caisses cerises à l'eau de vie.
25 barriques vin vieux de Médoc,
Par POUGET FILS
21 fev 19 rue Conti, entre Chartres et Levée.

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi bouteilles, 10 paniers vin de Chypre fins, 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Tremont du Havre, par COURVOISIER & CO.,
21 dec Encoig Royale et Orléans.

KIRSCH—2 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par COURVOISIER & CO.,
21 dec Encoig Royale et Orléans.

SUCRE RAFFINÉ—40 caisses sucre en pains, en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses en magasin de la Havane, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

CHANDELLES—150 caisses blanc de baleine assorties, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

CLOUX—600 barils cloux assortis, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

FIGUES—200 sacs de poivre, [illegible] piment, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

SALERATUS—100 barriques et 40 barils saleratus en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

DENIMS—65 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

MAQUEREAUX — 1,000 barils, 1/2 barils et quarts de barils, Nos 1, 2 et 3, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

THE—100 caisses thé impérial et poudre à canon, en boîtes de fer blanc, 75 idem en boîtes de 13 et 6 livres, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

CAFÉ DE JAVA —3,100 sacs café de Java, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
14 fev 68, Magasine.

GELÉE de Goyave—5 barils par boîtes de 1/4, à vendre par W. H. SIMMONS,
17 fev 31, rue Gravier.

CHANDELLES de suif—50 caisses, à vendre par W. H. SIMMONS,
17 fev 31, rue Gravier.

TABAC de la Havane—62 balles en débarquement du brick Mary A. Jones, et à vendre par B. VALLS,
17 fev 37, rue de la Commune.

Avis aux Marchands Tailleurs

A Vendre à bas prix—200 pièces coutil nouveauté fil d'Ecosse et pur fil, par FRED. BONIS,
58, rue Conti, face la banque de la Louisiane.
16fev

EN débarquement du brick Suencio, 2 caisses chapeaux de paille assortis, marchandise française première qualité, à vendre par D. LANATA,
14 fev 9, rue Jefferson.

ABSINTHE SUISSE—400 caisses de la marque Suavajeole Bruneton & Co, à vendre au draw back, en lots à la convenance des acheteurs par J. F. BERCIER & Co,
11janv 54, Vieille Levée.

G. W. DUNBAR, 30 rue de la Douane, MANUFACTURE DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
A vendre—122 caisses bottes, souliers et brodequins, actuellement en débarquement du navire Governor Hinckley. 21 jan

CAFÉ—Rio prime vert, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
14 fev 31, Commune.

EAU DE VIE—50 quarts eau de vie de P. Godard, 3 demi do. 5 do Castillon, 3 do Pinet Castillon, 2 do J. Kennedy, 9 do J. J. Dupuy, 16 quarts pipes J. J. Dupuy, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
14 fev 17 et 19, St Louis.

VIN BLANC—60 1/2 barriques, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
14 fev 17 et 19, St Louis.

COUVERTES—10 balles couvertes, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
14 fev 17 et 19 rue St-Louis

VIN—2500 caisses vin de St-Julien, Chateau Margaux, Latour, Lafitte et Léoville, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
14 fev 17 et 19, St-Louis.

CHAMPAGNE.—500 paniers des marques suivantes: Ruinaut, père & fils, des deux anges, Cigne, Ancre, Navire, Tour, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,
14 fev 17 et 19, St Louis.

CERISES à l'eau-de vie—300 caisses, à vendre par E. ROCHEREAU & CO.,
14 fev 17 et 19, St-Louis.

ABSYNTHE—125 caisses à vendre par E. ROCHEREAU & CO.,
14 fev 17 et 19, St Louis.

EN déchargement du navire John Baring, de Bordeaux,
480 boîtes sardines marque Camus, 1000 1/2 do do 210 do pois do do 190 boîtes champignons.
150 1/2 boîtes cèpes; 16 caisses cerises à l'eau de vie; 4 caisses abricots à l'eau de vie; 50 demi boîtes truffes, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
19 fev 17 et 19, St-Louis.

AU PUBLIC.

LE prix moyen de nos achats de farine, étant aujourd'hui de $5 1/2, nous donnerons la semaine prochaine, à partir du 21 de ce mois, VINGT-SIX pains d'une livre chacun, pour une piastre.
Nlle-Orléans, 19 février 1848.
RODRIGUEZ & Co,
Boulangerie des E. U. 241 rue Julie

On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits au soda, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et pour pilotes. 20fev

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera réglé au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 20 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poid; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 28 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine:
1re qualité............16 onces;
2e do ....15 do.
LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.,
DESDUNES POINCY,
P. DUCOM & Co.,
Vve. N. BOUNY;
MAX BLOCK & Co.

SUCRE de la Havane—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO

Marchandises de printemps.

REÇU par les navires Asia et Narraganset, du Havre:
6 caisses coutil français, nouveauté.
3 do toile du Nord.
2 do mousseline fond blanc, brodée, couleur
2 do " brochée pour rideaux.
2 do rubans écossais nouveauté.
2 do Organdi nouveauté, Hartmann et fils.
1 do barège couleur.
1 do voilettes blanches et noires.
1 do rubans taffetas, unis, noirs et couleurs.
1 do " satin.
2 do ombrelles unies et à franges.
10 douzaines pèlerines dentelle noire.
6 do écharpes blanches pour mariée.
1 caisse fleurs fantaisie pour chapeaux.
4 do mouchoirs madras fond blanc 36 pouces
6 malles chemises de couleur, bel article.
1 caisse serge noire pour tailleurs.
1 do éventails, à vendre par FRED. BONIS, 58, rue Conti,
23 jan en face la Banque de la Louisiane
N. B. Tous ces articles ont droit au drawback.

Importation directe de marchandises françaises.

Rue de Chartres, No 35 au premier,

LES soussignés offrent à vendre, en gros seulement, en débarquement des navires Aurelius, Geo. Skolfield, Francis Depau, Lyons, Chesapeake, Asia, Brunswick et Narraganset, du Havre, les articles suivants, dont une grande partie est sujette au droit de réexportation:

12 ballots jaconnas différentes qualités; 6 do batiste d'Ecosse, nouveauté; 8 do organdi et mousselines imprimées, riche nouveauté; 2 caisses chapeaux paille d'Italie pour femme; 3 do do do à jour, crin et nattes; 2 do sparterie, paille à monter, laiton, &c; 2 do mérinos double chaîne pour habits; 1 do do do chaîne coton; 10 balles coutil assorti blanc, et couleur; 1 caisse serges soie et soie et laine noire; 1 do boutons fantaisie pour habits; 1 do mérinos écossais de soie et couleur; 1 do chemises blanches, fantaisie nouveauté; 1 do cravates batiste fil et batiste coton, nouveauté; 4 do bretelles coton, gomme élastique, riches, 2 do gants fil d'Ecosse pour homme et pour femme, 1 do bourses et sacs filet, [illegible] nouveauté et divers; 1 do gants et mitaines filet noirs et blancs; 1 do jupes crinoline unie et brodée; 2 do corsets coutil, qualités assorties, 1 do mouchoirs batiste unis et vignettes imprimées; 1 do do à ourlets et ouvragés; 1 do do de fantaisie, brodés avec dentelle, 1 do dentelle noire et blanche, écharpes, cols [illegible] 1 do [illegible] [illegible] [illegible] 22 et 24 p; 1 caisse rubans satin noir, No 1 1/2 à 12; 3 do do taffetas noir et couleur No 1 1/2 à 12, 1 do do gros de Naples nouveauté, No 12, pour chapeaux; 1 do fleurs pour chapeaux, coiffures, guirlandes, &c, 1 do gaze unie, nouveauté, pour robes, 1 balle mouchoirs madras, nouveautés.
25 jan RAVELET & FERTE.

IMPORTATION DIRECTE DE MARCHANDISES FRANÇAISES, No. 90, rue St Louis.

En débarquement des navires Rockingham, Howard, Diane et Francis Depeau, le soussigné offre à vendre:
1 caisses satin laine noir pour pantalons;
3 " drap noir Sedan extra fin.
10 " cotonnade fantaisie pour pantalons de printemps;
10 " cotonnade bleue unie et marquise;
5 " do mitobalan;
5 " do extra forte bleue unie;
6 malles madras 36 pouces, dessins nouveaux;
3 " do 32 do Sunan.
1 caisse serges noirs pour doublure;
4 " mérinos noirs;
4 " barège, grande nouveauté
4 " fourrure noire pour robes;
5 " foulards de soie, 36 pouces;
5 " guingham grande nouveauté
4 " jaconats (Dolfus Mieg & Co.,
3 " coutil pur fil, grande nouveauté
3 " do fil et coton;
1 " mouchoirs blancs avec bordure
2 " do en batiste pour hommes;
2 " do [illegible]
1 " rubans, grande nouveauté pour printemps et été. 1 caisse [illegible] [illegible]
51 douzaines voilettes noires et blanches.
6 caisses [illegible] pour rideaux.
4 " [illegible]
4 " [illegible] pour femme
1 " [illegible]
1 " tartans [illegible]
2 " écossais laine et coton pour habit d'enf.
1 " ombrelles de tout genre.
3 " jupons crinoline.
4 " parapluies soie de 30, 32 et 34 pouces;
1 " dentelles riches et en laine.
N. B.—La plus grande partie de ces marchandises sont sujettes au droit de réexportation.
A. PAVILLIER,
27 dec No. 90, rue St-Louis

EN débarquement du navire Etna de Bordeaux et à vendre par les soussignés
30 demi barriques vin blanc,
215 caisses vin rouge St Julien,
92 do do vieux Château Brane,
25 do do vieux Château [illegible]
40 do do vieux Château Lafitte,
51 do blanc Haut Sauterne,
[illegible] douzaines pots confitures,
300 fromages de Hollande,
40 caisses fromages [illegible]
[illegible] sardines à l'huile,
2000 demi boîtes do, 500 quarts de boîtes do,
15 caisses cerises à l'eau de vie,
25 do fruits assortis, 15 [illegible] suisse,
10 do kirsch de la Forêt Noire.
A vendre par FERBOS FRÈRES,
24 fev Encog. Royale et Douane.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.—225 caisses en débarquement des navires New England et R. C. Winthrop, formant un assortiment complet, à vendre à bas prix par R. G. DUNBAR
22 jan 40 rue de la Douane

INDIENNES—Reçues par les navires Home et Pal [illegible] et R. C. Winthrop de Boston.
75 caisses indiennes [illegible]
[illegible] à vendre par McDOWELL & PECK,
24 fev 96, rue Gravier.

COTONS—à l'acre et écrus en déchargement du navire Robert C. Winthrop:
140 caisses 4/4 Great Falls [illegible]
[illegible]
A vendre à des conditions raisonnables par McDOWELL & PECK
24 fev 96, rue Gravier.

CASIMIRS de coton pour la marche [illegible] reçu par le navire Herbert de Philadelphie
14 caisses casimirs Groves,
10 caisses casimirs Jersey blue,
10 do do français
15 do do Sans Vallée,
15 do do Esmeralda de Kentucky,
4 do do [illegible]
4 do do [illegible] de Manchester
10 do coton [illegible]
[illegible] McDOWELL & PECK,
24 fev [illegible]

EAU DE VIE—Grand assortiment [illegible]
[illegible]
A. CARRIÈRE,
22 dec 34, Vieille Levée

ON demande à acheter des [illegible] S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
22 jan—1m 99 rue de la Douane

6 FUTS absinthe de Vernon [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNOT
1 fev—15

CAFÉ de la Havane—75 [illegible] en déchargement du brick Orleans, [illegible] par W. H. SIMMONS,
11 fev 31, Gravier.

OSNABURG—30 balles Pratville, Georgie, à vendre par DE FOREST & Co
11 fev 20, rue de la Douane.

INDIENNES—150 caisses différentes variétés, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co,
11 fev 20, rue de la Douane.

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane de toutes qualités, à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fev 32, Vieille Levée.

CIGARES Principes, 1ère qualité, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fev 32 Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fev 32, Vieille Levée.

COUTILS! COUTILS! — En débarquement du navire Antwerp, du Havre, à vendre par le soussigné,
24 balles coutils à pantalons, en fil, en fil et coton et tout coton. O. TALAMON,
16fev 44, Chartres.

COTONNADE FRANÇAISE—12 balles cotonnade unie et façonnée, à vendre par le soussigné,
16fev O. TALAMON, 44, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE.—40,000 à 50,000 régalias, trabucos, sobremesa, panctelas, millares et canones, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fev 66, rue St Charles.

PICADURA—Une caisse 1re qualité, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fev 66, rue St Charles

SUCRE de la Havane — 18 caisses nouvelle récolte, prime sucre blanc, en déchargement du brick Mary et Jones, à vendre par L. CANTIN,
18 fev 73 1/2, rue Magasins.

SUCRE de la Havane—500 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
18 fev 73 1/2, rue Magasins.

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba, capas et tripes, à vendre par L. CANTIN,
18 fev 73 1/2, rue Magasins.

RÉSINE No 1—80 barils résine No 1, et 200 barils goudron, en débarquement à la 2de Municipalité, et à vendre par JOHN HAYMAN
69, rue Poydras; 11, Magasin Rouge, 3me Municipalité. 20 jan

GRAINES FRAICHES DE FLEURS ET DE JARDINAGE, d'importation directe, garantie de première qualité et récolte de 1847, à vendre par Wm. Dinn, à son établissement d'horticulture, rue Commune, No. 11, encoignure Tchapitoulas.

Sa collection comprend une grande variété de graines potagères et de fleurs, racine de fleurs bulbeuses de Hollande, rosiers, dahlia double, plus de cent espèces différentes, arbres à fruits, et d'ornement, fraisiers, grosses asperges.

Aussi, graine de giroflée blanche, herbe de verger, trèfle, blé, avoine, riz, mil, betteraves à sucre, bois d'arc, etc.

Les marchands commissionnaires et les détaillans de la campagne, pourront faire un approvisionnement de graines, enveloppées proprement, prêts pour la vente du détail, soit en boîtes contenant de 100 à 1000 paquets, ou par livres ou boisseaux. Les planteurs trouveront des boîtes assorties à $2, 3, 5, 10 et 20 piastres chaque.

Les marchands jardiniers seront approvisionnés à meilleur marché que nul autre endroit de la ville.

Ces graines sont importées directement des premiers établissements d'horticulture du Nord, de la France, de la Hollande, d'Angleterre et d'Ecosse, et sont garanties véritables.

AUSSI: Outils de jardinages, livres sur le jardinage, à des conditions raisonnables.
12 fév WM. DINN, 11 rue de la Commune

PORCELAINE.

L'ETABLISSEMENT de dorures et peintures sur porcelaine, établi depuis trois ans à Gretna, vis à vis Lafayette vient d'être transféré.

Rue de Chartres, No. 110.

Les dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment d'objets de nouveauté pour présents d'étrennes, services de dîner, de desserts, de thé, de café, de toilettes, tête à tête sur plateau, &c.

Flacons pour essences toutes grandeurs et modèles. Vases pour bouquet, &c &c. Riches tasses à café nouveaux dessins et nouvelles formes; grandes belles tasses avec portrait en miniature du général Taylor.

Grand assortiment de porcelaines blanches et tasses épaisses pour cafés et restaurants.

Nota: les ordres seront exécutés avec précision, soit pour remplacer les pièces de services dépareillés, ou pour marquer de noms ou initiales les objets donnés en cadeaux. 21 déc—3 m

G. W. DUNBAR, Manufacturier de BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

Reçu un bel assortiment de marchandises d'automne de choix, manufacturées pour le marché de la Nouvelle-Orléans.—Aussi des articles nouveaux et de qualités supérieures, à vendre au No. 30, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.
2 nov

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Succession.

Succession de L. G. HILIGSBERG.

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

EN conformité d'un jugement de la Cour du Second District Judiciaire siégeant dans la paroisse St-Bernard, lequel a été rendu le 20 octobre 1847, il sera vendu le mercredi 5 avril 1848, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à la Nouvelle Orléans, les propriétés foncières et actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui suivent, savoir:

1o Un lot de terre rue Royale, dans l'îlet entre les rues St-Louis, Conti et le Passage de la Bourse, mesurant 29 pieds 3 pouces et 6 lignes, sur la rue Royale, 32 pieds 8 pouces 2 lignes dans le fond, où il touche la ligne du fond du lot troisièmement décrit, 108 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur du côté de la rue St-Louis et du côté de la rue Conti ayant 53 pieds 3 pouces 4 lignes, sur une première profondeur, à ouvrant de 3 pieds 2 pouces 2 lignes sur une ligne oblique longue de 6 pieds 2 pouces, mesurant ensuite une seconde profondeur de 47 pieds 6 pouces 2 lignes; le dit lot faisant partie d'un lot de terre sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en tuiles, avec un appentis couvert en ardoises et aussi une cuisine couverte en tuiles, le dit dernier lot et ses dépendances étant loués $60 par mois, le locataire ayant charge de toutes réparations, les gouttières exceptées;—ensemble avec toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 25 actions de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $780.

Le dit lot étant désigné sous le No 2 sur un plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente. [illegible] le privilège de passage [illegible] [illegible] de décrites.

2o Un lot de terre attenant au précédent [illegible] de ce côté vers la rue St-Louis, ayant la même face sur la rue Royale, à savoir, 29 pieds 3 pouces 6 lignes et mesurant une profondeur de 106 [illegible] 4 pouces 6 lignes entre lignes parallèles [illegible] dans le fond la ligne du fond du lot quatrièmement décrit, désigné sous le No 1 au plan susdit qui sera exposé à la Bourse avant la vente, et lors [illegible] du lot sur lequel ont été construites les maisons ci-dessus décrites; ensemble avec toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 25 actions de la dite Banque des Citoyens sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $780.

3o Un lot de terre, Passage de la Bourse dans l'îlet entre les rues St-Louis, Royale et Conti, mesurant 25 pieds 7 pouces de face au Passage de la Bourse, 30 pieds 11 pouces 3 lignes dans le fond où il touche la ligne du fond du lot premièrement décrit, ayant 43 pieds 2 lignes de profondeur du côté de la rue St-Louis, et du côté de la rue Conti ayant une première profondeur de 32 pieds 7 pouces 8 lignes, la suivant à angle droit de 5 pieds 4 pouces 2 lignes mesurant ensuite une seconde profondeur de 10 pieds 4 pouces 2 lignes; désigné sous le No 3 sur le plan susdit qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Ensemble avec une maison en briques à deux étages (three stories) couverte en ardoises, ayant 32 pieds de profondeur, séparée par une charpente de la maison quatrièmement décrite, ayant derrière une petite cour qui touche à la ligne du fond du lot premièrement décrit, de sorte qu'en prenant quelques pieds à celui-ci on pourrait construire des cuisines, ensemble avec toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 45 actions de la dite Banque des Citoyens, sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $1404.

4o Un lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face au passage de la Bourse, 43 pieds 2 lignes de profondeur du côté de la rue Conti, où il touche le lot troisièmement décrit, et du côté de la rue St Louis ayant une première profondeur de 32 pieds 9 pouces, la formant à angle droit de 5 pouces 2 lignes, ayant ensuite une seconde profondeur de 10 pieds 5 pouces 4 lignes, mesurant 31 pieds 2 pouces 3 lignes dans le fond, où il touche à la ligne du fond du lot deuxièmement décrit; le dit lot étant désigné sous le No 4 sur le plan susdit, qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Ensemble avec une maison en briques à deux étages (three stories) couverte en ardoises, ayant 32 pieds de profondeur, séparée par une charpente de la maison troisièmement décrite, ayant derrière une petite cour qui touche à la ligne du fond du lot premièrement décrit, de sorte qu'en prenant quelques pieds à celui-ci on pourrait construire des cuisines, ensemble avec toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 5 actions de la dite Banque des Citoyens, sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $1716.

5o Un lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds 3 pouces 4 lignes de face au passage de la Bourse et 24 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, désigné sous le No 5, sur le plan susdit qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Ensemble avec une maison à deux étages (three stories) couverte en [illegible] et toutes ses dépendances.

Ensemble aussi avec 30 actions de la dite Banque des Citoyens, sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $936.

6o Deux corps de logis formant une maison en briques à deux étages (three stories), couverte en ardoises, faisant face au chemin public, entre la [illegible] et Champs Elysées, les dits deux corps de logis étant désignés sous les lettres C & D, et divisés dans le centre, au rez de chaussée, par un corridor en commun qui au bout forme un angle obtus, au-dessus duquel corridor s'élève jusqu'au toit une charpente qui sépare les deux étages supérieurs; les dits deux corps de logis ayant chacun, par derrière, un corridor contenant chacun, au [illegible] et au 2d étages, 24 & 34 [illegible] trois grandes pièces et un corridor [illegible] chacun une suite de petites [illegible] et cuisine [illegible] deux corps de logis en briques à deux étages (three stories) avec [illegible] couverte en ardoises et [illegible] [illegible]

Ensemble avec [illegible] chacun 16 pieds de face au [illegible] sur 2 pouces 4 lignes de [illegible] de la rue de l'Esplanade désignés, et à [illegible] 8, mesurant de face 1 pouce de profondeur du côté de la dite rue de l'Esplanade et 127 pieds [illegible] sur [illegible] lignes de l'autre côté; le lot dit côté de la rue des Champs Elysées désigné par la lettre A, mesurant de plus 122 pieds 4 pouces de profondeur du côté de la rue des Champs Elysées et 127 pieds 6 pouces 4 lignes de l'autre côté, on il touche le lot B, ensemble avec toutes dépendances.

Les dits lots et bâtisses étant figurés sur un plan [illegible] à la Bourse avant la vente, les dits lots [illegible] [illegible] Michel de A. [illegible] 27 mai 1822.

[illegible]

La vente comprend [illegible] toutes ses [illegible] de la Banque des Citoyens [illegible] [illegible] dépendances [illegible] que, réunis les dits [illegible] formant un magnifique [illegible]

7o Un [illegible] [illegible]

Ensemble aussi avec 75 actions de la dite Banque des Citoyens, sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action, montant à la somme totale de $2,340.

8o Un lot de terre attenant au précédent mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue Morand et 128 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face par derrière à la rue des Architectes; le dit lot étant désigné sous le No 2 sur un plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente, et aussi sous le No 2 sur le dit plan dressé par Jh. Pilie, déposé le 31 mars 1836 dans les archives de Felix de Armas.

Ensemble avec une maison et des cuisines en briques à deux étages (three stories) couvertes en ardoises, et toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 50 actions de la dite Banque des Citoyens sur lesquelles il est dû à la Banque un prêt sur actions de $31 20 par action montant à la somme totale de $1,560.

9o Un lot de terre situé sur le chemin public entre la rue St Ferdinand et l'entrée principale de la Presse à Coton de la Levée, mesurant 22 pieds 9 pouces de face au chemin public, 127 pieds 3 pouces 3 lignes du côté de la rue St-Ferdinand, 126 pieds 11 pieds 1 ligne au côté de la dite entrée, et 22 pieds 4 pouces 4 lignes dans le fond.

Aussi un lot de terre dont les côtés font suite aux lignes latérales du lot précédent et ayant 7 pieds de profondeur; sur lequel lot aucun mur et aucun tuyau de cheminée ne sera élevé qui ait moins de 12 pouces d'épaisseur dans toute sa hauteur, et tout mur dépassera d'au moins 1 pied le mur extérieur de la Presse, sur le quel lot on pourra construire en s'adossant à la muraille de la Presse, mais sans se servir de celle-ci en aucune manière, sur lequel lot on ne pourra faire aucune ouverture soit dans un mur contre la muraille de la Presse, soit sur le côté faisant face à l'entrée de la Presse, étant bien entendu que le lot présentement mentionné peut à l'usage du lot précédent aussi neuvièmement décrit, servir de passage conduisant à l'entrée principale de la Presse, et qu'une porte pourrait s'y ouvrir à cet effet.

Les deux précédents lots neuvièmement décrits étant figurés sur un plan dressé par L. H. Pilie et annexé à un acte passé par devant Th. Seghers le 23 mars 1840; les dits lots étant désignés par les lettres A. et B sur un plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Ensemble avec une maison et des cuisines en briques à 2 étages (three stories) couvertes en ardoises, bâties sur les dits lots et toutes dépendances.

Ensemble aussi avec 36 actions de la dite Banque des Citoyens, sur lesquelles il est dû à la dite banque un prêt sur actions de $31 20 par action montant à la somme totale de $1123 20

Conditions de la vente:—Les dites propriétés foncières seront vendues ensemble avec les actions de la Banque des Citoyens qui y sont attachées comme il est dit ci-dessus, aux conditions suivantes, savoir: L'acquéreur assumant en faveur de la banque le paiement du prêt fait sur les dites actions ainsi qu'il est relaté plus haut, le quel prêt sur actions est renouvelable le 1er novembre de chaque année en payant en déduction du dit prêt deux centièmes de $40 pour chacune des actions sur lesquelles $31 20 sont dues maintenant, 8 centièmes de $50 pour chacune des actions sur lesquelles $19 sont dues maintenant, et pour la balance, d'avance, l'intérêt à six et demi pour cent par an: l'acquéreur fournissant à la banque pour le dit prêt et les dites actions hypothèque sur la propriété avec laquelle seront vendues les dites actions: la balance du prix après assomption du dit prêt, payable un cinquième comptant, un dixième le 17 octobre prochain (1848), un cinquième le 17 octobre 1849, un autre cinquième le 17 octobre 1850, le reste le 17 octobre 1851, l'acquéreur fournissant pour les dits termes des billets à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de l'échéance en cas de non-paiement, assurés sur la propriété vendue par hypothèque avec clause de non aliénando, et venant après celle de la banque; les dits billets devant être divisés en coupons de manière à pouvoir être distribués entre les légataires.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Boudousquié, notaire de la banque. 3mars—1pstlm

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN BANQUEROUTE—Cour des États-Unis, district de la Louisiane, No. 457.—J. B. Conrad esq., assignee de la faillite A. Maurin, individuellement et comme membre de la maison de commerce A. Maurin & Co, en faillite.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le district ci-dessus, et sous la date du 18 février 1848, j'exposerai en vente publique, mardi, 7 mars 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, tous les droits, titre et intérêts abandonnés par le dit failli, te, et remis au dit assignee par la dite faillite, savoir: Les billets, livres de comptes et jugements tels qu'ils sont détaillés sur la cédule et annexé au dit ordre, qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—comptant, payable à l'adjudication.
WM F. WAGNER,
Marshal des États-Unis.
Bureau du Marshal des E. U.
Nlle-Orléans, 19 février 1848.
22 fev—1s.

60 barriques vin St Julien.
20 do do St Estèphe.
25 do do Château-Margaux.
40 do do Montferrand.
15 1/2 do do Blanc Haut-Sauterne.
5 quarts de pipe vieux cognac (1805).
300 caisses vin rouge Château-Margaux au-dessus de l'ordinaire.
15 caisses vin rouge Chât.-Lafitte extra fin.
100 do do blanc H. Barsac et Sauterne sup.
50 do do do en demi bouteilles.
200 do cerises à l'eau de vie.
100 do abricots, poires et pêches do
Liqueurs, absinthe, kirsch, vermuth, anisette, eau de fleur d'oranger, &c &c. LUBUCH F.
21déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

VENTES CE JOUR.

Charbon! Charbon!

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur.

VENDREDI 3 courant, à 11 heures, il sera vendu sur la Levée au dessous du marché aux légumes, 1re Municipalité,
150 barriques charbon Anthracide, cassé et tamisé. 3 mars

Grande vente de Verrerie.

Same Mosprve.

PAR J. B. BLACHE & CO, Encanteurs

VENDREDI, 3 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée:

123 colis verrerie convenable pour les marchés du pays et du Mexique.

Conditions—au-dessous de $100, comptant, au-dessus de $100, à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

De plus—Il sera vendu, immédiatement après, un lot d'articles convenables aux droguistes et apothicaires, consistant en jarres de 1 galon, 1/2 galon, quarts et pintes, verre à évantouse, carafes à mélasse, &c, &c.

Les articles ci-dessus peuvent être examinés avant la vente. 25 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui 3 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Conti, No 29,
8 caisses de linge fait assorti, et à 11 heures et demie, un assortiment de marchandises sèches, parmi lesquelles 6 caisses de jaconats imprimés.
3mars

VENTES A L'ENCAN.

Groceries, Provisions et Liqueurs.

PAR MORPHY & NEVIUS.

Wm P. S. [illegible], encanteur.

SAMEDI 4 mars, à 10 heures, il sera vendu au magasin No 37, rue des Magasins:

Café, riz, sucre, porc, lard, jambons fumé, jambons, eau de vie, genièvre, whiskey, vin rouge, vin de Porto, vinaigre, liqueurs, cordiaux, boîte de bougies, chandelles de suif, savon, tabac, cigares, cordes, mélasse doux et sec, candy, harengs, morue, &c. &c. 3mars

Nègres de champs, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, lundi 6 courant, à midi, à la Bourse de la Cité,

14 nègres et négresses, parmi lesquels se trouvent des nègres de champs, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, [illegible]

[illegible] 3m

PAR J. B. BLACHE.

D'ORDRE et sous l'inspection des gardiens du port, et pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu [illegible] courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Conti, No 29,

1 caisse contenant 24 douzaines bretelles, à quelque avarie [illegible] importée et [illegible] du navire Caton, capt. Ingersoll, de New-York. 3 mars

Vente positive d'une lot de valeur dans la Municipalité No 2.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Bureau, rue Toulouse, No 59.

VENDREDI prochain, 10 mars, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à midi, deux lots de terre situés dans la Municipalité No 2, les parties des Market, Richard, St-Jean-Baptiste et Pacanier [illegible] à la mesure française et 30 pieds face à la rue Market [illegible] [illegible]

[illegible]

Vente d'une belle résidence dans la Première Municipalité.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

SAMEDI prochain, 25 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité,

UN LOT DE TERRE, situé en [illegible] rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, mesurant 24 pieds de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur, [illegible] la propriété de M. Gasq et [illegible] celle de M. Hall [illegible] [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve

POUR BILLETS SANS ENDOSSEMENS DE 39 LOTS DE TERRE.

DANS LE FAUBOURG TREMÉ, 1re MUNICIPALITÉ

PAR N. VIGNIÉ, encanteur

Bureau enc. Conti et Passage de la Bourse

SAMEDI prochain, 4 mars, à midi, à la Bourse de Cité,

39 LOTS DE TERRE, désignés par les Nos 1 à 39, dans l'îlet No 20 compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, d'Orléans et Rocheblave [illegible] conformément au plan [illegible] exposé à la Bourse.

Termes et conditions

Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public [illegible] 25 fev

Hôtel de la Baie St Louis

PAR BEARD, CALHOUN & CO,

P. E. LAYET, Encanteur.

LUNDI prochain, 20 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks:

La totalité de cette belle propriété connue sous le nom de l'Hôtel de la Baie St Louis [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente—1/2 comptant [illegible] balance à 12 et 18 mois de crédit, sur billets [illegible]

Acte de vente pardevant [illegible] public aux frais de l'acquéreur.

300 Lots de Terre à Carrollton.

Vente positive

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible]

[illegible]

PROPRIÉTÉ CI-DEVANT DE J. MAGER.

Grande vente de terrains sur et près de l'Esplanade.

PAR N. VIGNIÉ ET P. E. TRICOU.

LUNDI, 6 mars 1848, et les jours suivans, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Quatre-vingt treize lots de terre, avantageusement situés, et provenant de la division de la belle propriété ci-devant appartenant à M. J. Mager, et compris entre les rues Esplanade, Mystérieuse, Historique, St Bernard, Bons Enfans, Grande, Villere et Robertson. Le tout conformément au plan dressé par Alban d'Hemecourt, en date du 1er décembre 1847.

Les banquettes en face des dits lots Histoire et Mystérieuse, seront construites en briques et en cyprès, à la charge de la Municipalité No 3.

Termes et conditions. Un quart comptant, et la balance à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, garantis par hypothèque spéciale sur les dits propriétés et portant intérêt à huit pour cent l'an, en cas de non paiement, à compter de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se feront mettre en possession par le voyer de la Municipalité No 3, et ce à leurs frais.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans des dits 93 lots de terre sont maintenant exposés aux bureaux des dits encanteurs; des plans lithographiés seront distribués les jours de la vente.
2 fev—[illegible]

Propriétés de valeur dans la Première et la Seconde Municipalité, pour être vendues sans réserve, pour effectuer un partage.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

P. E. LAYET, encanteur,

JEUDI, 9 mars, il sera vendu à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci-après désignées, pour effectuer un partage, à savoir:

1o. Dix lots de terre avec toutes les bâtisses de valeur qui s'y trouvent, numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Levée, St-Joseph et North Market. Les dimensions de ces terrains sont pleinement données sur un plan tiré par H. Moellhausen, en date du 25 mai 1847. Les améliorations consistant en de belles et bonnes bâtisses en briques, louées à de bons et certains locataires. Les lots 1 et 2 seront vendus en bloc; ils forment l'encoignure des rues Tchoupitoulas et North-Market et sont loués à MM. Wetzel et Guimbeau. Les 3, 4 et 5 font face à la rue Tchoupitoulas. Le No 5 forme en coignure aux rues Tchoupitoulas et St Joseph. Les Nos 6, 7 et 8 font face à la rue St Joseph. Les Nos 9 et 10 face à la rue North-Market.

2o. Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Condé, Royale, Dumaine et St Philippe. Les dimensions en sont données sur un plan de C. R. Hedin, en date du 13 février 1848. Les améliorations consistent en deux bonnes maisons en briques, de deux étages et demi et bien construites, faisant face à la rue St Philippe.

3o. Un beau magasin bien construit, étant le No 9, face à la Levée, entre les rues Bienville et Douane. Chaque terrain mesure 25 pieds 2 pouces 3 lignes face à la voie publique, 5 Chaton, sur une profondeur de 85 pieds 2 pouces 4 lignes du côté de en bas, et 83 pieds 9 pouces et 1 ligne du côté d'en haut.

4o. Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Girod et Hevia; tels qu'ils sont décrits sur le plan qui sera exhibé à la vente. Ils forment l'encoignure des rues Girod et Baronne. Les améliorations se composent de deux maisons de résidence, bien construites avec de bons matériaux et sont louées à de bons locataires. Ces lots ont une allée dans le fond, courant de la rue Girod.

CONDITIONS: — Pour les propriétés 1, 2 et 4, un quart comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale et 6 pour cent d'intérêt à leur échéance. Pour la propriété No 4, l'acquéreur assumera le paiement d'un bon dû à la caisse d'amortissement de la ville d'Orléans, de la somme de $11,061 20 cts., dû le 26 janvier 1857 avec intérêt de 6 1/2 pour cent par an, et payable chaque six mois en sommes de $377 19 1/2 cts.—La balance comptant.

Termes généraux—Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Dans tous les cas, les propriétés devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'à terminaison du paiement. Les billets devront être faits par coupons en sommes à la convenance des vendeurs. Les actes de vente par devant L. Herman, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans sont déposés au bureau des encanteurs.
21 fev—12.

AVIS.

Le steamer anglais, portant la malle pour les Indes Occidentales, est attendu suivant le temps, au port de l'île aux Vaisseaux, jeudi 2 mars prochain, et partira le même jour pour Vera-Cruz et Tampico. Les passagers et leur bagage (excepté les lettres et journaux qui ne seront pas reçus) partiront du dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique, le 2 mars, à 9 heures A. M. pour le débarcadère de Proctor sur le lac Borgne, et de là par le steamer à basse pression, Bolivar, capitaine Henderson.

Les passagers sont priés d'être ponctuels. Prix du passage pour le steamer et retour $5.—Prix de la traversée $50 tout fourni excepté le vin et liqueurs.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie du Rail Road, No 70, passage de la Bourse.
24 fev—3 G. MUSSON, Contrôleur.

Pour les Attakapas.—Le beau steamer SARANACK, partira aujourd'hui 2 courant, à midi, et prendra du fret et des passagers pour la baie Berwick, Pattersonville, Franklin, Nouvelle Ibérie, Jeanerette, St Martinville et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
3 mars J. PAVY & Co.

Le steamboat COURIER, packet de la Balize, obligé de suspendre pour quelques jours ses voyages pour cause de réparations d'avaries, les agens l'ont remplacé momentanément par le steamboat YAZOO CITY, qui partira régulièrement tous les Samedis, à neuf heures, pour la Balize et tous les mercredis, à dix heures, pour la Pointe à la Hache.
24 fev A. LAROSE, Agent.

Jours de départ et arrivages pendant l'été.

Le steamer BELLE CREOLE, capitaine P. A. Champomier à dater de dimanche 27 courant, reprendra ses voyages d'été. Partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et jeudis à 8 heures du matin, pour Bayou Sara et tous les ports intermédiaires [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. L. CHAMPOMIER, Agent,
21 fev No 46 1/2, Vieille Levée

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Le bateau à vapeur ELIZA, capitaine J. G. Landry, pour la côte [illegible] ville, Plaquemines, Bayou [illegible] Huson, Waterloo, Bayou Sara, [illegible] Tunica, partant de la Nouvelle Orléans [illegible] mercredis à 10 heures A. M. [illegible] [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à BAKER & LANDRY & Co., ou à ORLEANS & FERRIER.

Pour la Havane—Le [illegible] [illegible] W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier

POUR VERA CRUZ—Le brick [illegible] THOMAS & EDWARD, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à DE FOREST & Co,
22 fev 20, rue de la Douane

POUR LA HAVANE—La barque paquebot fine voilière WILLIAM IVY, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché [illegible] GIBBONS & SKOLL, 34 rue Gravier

Pour Richmond—Le joli brick AT[illegible] TAYAPAS, capitaine Wade, est en charge pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser à ALFRED KEARNY & Co, 95, rue des Magasins

POUR NORFOLK, CITY-POINT et RICHMOND—La barque [illegible] BACHELOR, capt. R. P. Page, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à BAILEY & BAXTER.
21 fev 77 rue Commune

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquets de Stanton. Le fin navire FAIRFIELD, capitaine Lovland, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis [illegible] ou à STANTON & Co, Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquets de Holmes.—Le navire fin voilier ST MARY, capt. P. N. Bedlow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché de légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & CO.,
25 fev 93, rue Magasins.

POUR NEW YORK—Le navire fin voilier MANDARIN, capitaine Cook, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 77, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier FANNY FORRESTER, capitaine Cornell, ayant son chargement engagé, partira promptement. Pour passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR TRIESTE.—Le navire fin voilier [illegible] AMELIA, capitaine Bernier, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR [illegible]—Le navire fin voilier [illegible] capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & BAXTER,
2m 77, rue de la Commune.

POUR NANTES—Le navire fin voilier REGULUS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier HERCULES, capitaine Bradigan, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANNIE [illegible], capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] Pour balance de fret ou passage s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ROSCOE, capitaine Baker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
21 fev 93, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier BOWDITCH, capitaine Pike, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à JENKINS & TIGLER, 95 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire VARY & ADELINE, A. I. capt. Chegetin, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier [illegible], capitaine Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER,
17 fev 77, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HARVARD, capitaine Curtis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier EMPEROR, capt. Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier VIRGINIA, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier NATHANIEL THOMPSON, capitaine Thomson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
4 fev 95, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier MARY LAND, capitaine Berry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
20fev 95 Commune.

Pour Gênes—Le navire fin voilier de première classe HOWARD, capitaine Hill, est maintenant en chargement et sera expédié. Pour fret, 100 balles de coton et passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
1 mars 93, rue Commune

POUR COWES.—La barque fine voilière CYBEL, A. I., capitaine Packmann, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER,
16 jan 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier PACIFIC, capt. Ludlam, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et chargeant, désire un fret de 2 ou 300 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser à BAILEY & BAXTER,
1er mars 77, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et fin voilier VANDALIA, capt. Norton, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, le long du [illegible] ou à BAILEY & BAXTER,
15 fev 77, rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ELIZABETH BRUCE, capt. Hay, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BAILEY & BAXTER,
9 fev 77 rue Commune.

A VENDRE.—La goëlette HELEN du port de 93 tonneaux, chargeant 800 barils sur le pont et pouvant porter un grand fret dessus, tire 7 pieds quand elle est bien chargée. Ce navire vient d'être remis à neuf depuis peu de temps et est capable de prendre la mer avec peu de dépenses. Elle est à vendre pour clore des affaires. Pour les conditions, s'adresser à bord, entre les deux ferrys, de l'autre bord du fleuve, ou à FOSDICK & BRO.
10 fev 47, rue du Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain KATE HOWE, A I, capitaine Conyngs, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à BAILEY & BAXTER,
3fev 77, Commune.

LE DOCTEUR ROUANET,

DE la faculté de Paris, s'occupant d'une manière plus particulière de la pratique des accouchements, des maladies des dames et des enfants, des affections du poumon et du cœur, et connu de ses confrères par ses travaux sur ce dernier organe, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence à la Nouvelle-Orléans, pour y continuer ses recherches et l'exercice de sa profession.

RUE BOURBON, 68, entre Conti et Bienville.

Consultations à deux heures et à sept heures du soir.

Références:

Mr. Roger, consul de France, MM. les docteurs Babier, Bougnot, Joubert, Labatut, Lambert, Stone et Wedderstrandt, chirurgien résident à l'Hôpital de la Charité dont Mr. Rouanet est l'un des médecins ordinaires. 31 janv—1m

HUILE PURE DE BALEINE—Pour l'usage des familles, à vendre par barriques ou gallons, par NATHAN JARVIS & Co,
22 fev enc. Magasins et Commune

EAU DE FARINA DE COLOGNE—Article véritable de cette manufacture, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
22 fev enc. Magasins et Commune

CIGARES—120,000, marques Progreso.
16,900, do Crespo.
45,500 do Costa et Co.
21,230 do Palma.
55,000 do Espanola.

258,930 cigares et 600 paquets de cigarettes en débarquement du brick Salvador, à vendre par B. VALLS,
25 fev 37, Commune